



LYCEE SAINT-LOUIS  
 (ANCIEN COLLEGE D'HARCOURT)  
 44 Boulevard Saint Michel  
 75270 PARIS CEDEX 06  
 ☎ 01 53 73 73 00

☎ 01 53 73 73 12

## INSCRIPTION EN CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES [documents financiers]

- Tarifs de l'hébergement et de la restauration. ( 1<sup>er</sup> trimestre 2011/2012).

Internes tarif 1	Internes tarif 2	Internes-externés tarif 1	Internes-externés tarif 2	Demi-pensionnaires tarif 1	Demi-pensionnaires tarif 2
1 114.00 € <sup>(1)</sup>	567.00 € <sup>(1)</sup>	708.00 €	367.00 €	283.00 €	142.00 €

Le tarif « 2 » (tarif réduit) est accordé aux élèves boursiers (taux 1 à 6) sur présentation de l'attestation délivrée par le CROUS-Académie de Paris.

- Les photocopiés : en l'absence de manuels scolaires dans les classes préparatoires, l'établissement produit lui-même les documents pédagogiques nécessaires. C'est pourquoi, il est demandé à chaque étudiant de régler pour l'année scolaire une participation volontaire de 45 € couvrant les frais de reprographie, conformément à la délibération de Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008.
- La carte d'étudiant : une carte d'étudiant d'une valeur de 6.70 € est distribuée à chaque élève en début d'année scolaire.
- La caution : une caution de 70.00 € est demandée aux élèves internes.

### TABLEAU RECAPITULATIF

	Hébergement/Restauration <u>1<sup>er</sup> trimestre</u>	Participation Photocopiés	Carte étudiant	Caution	TOTAL
Internes tarif 1	1 114.00 € <sup>(1)</sup>	45 €	6.70 €	70 €	<b>1 235.70 €</b>
Internes tarif 2	567.00 € <sup>(1)</sup>	45 €	6.70 €	70 €	<b>688.70 €</b>
Internes-externés tarif 1	708.00 €	45 €	6.70 €	/	<b>759.70 €</b>
Internes-externés tarif 2	367.00 €	45 €	6.70 €	/	<b>418.70 €</b>
Demi-pensionnaires tarif 1	283.00 €	45 €	6.70 €	/	<b>334.70 €</b>
Demi-pensionnaires tarif 2	142.00 €	45 €	6.70 €	/	<b>193.70 €</b>
Externes	/	45 €	6.70 €	/	<b>51.70 €</b>

**Les frais d'hébergement forfaitaires sont payables d'avance** selon les modalités indiquées ci-dessous.

<sup>(1)</sup> les informations relatives au fonctionnement de l'internat sont disponibles à la rubrique restauration-hébergement du site du lycée Saint-Louis (<http://lyc-saint-louis.ac-paris.fr>).

## MODALITES DE PAIEMENT

► **Externes** : paiement en une fois (51.70 €) par espèces ou par chèque (libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Saint-Louis) portant au dos : le nom, le prénom et la filière de l'élève. Le règlement devra se faire au plus tard le jour de la rentrée.

► **Internes, Internes-externés et Demi-pensionnaires** :

Le paiement s'effectue sous deux formes :

- soit **paiement en trois fois** par prélèvement automatique selon les modalités suivantes :

		DATE DES PRELEVEMENTS (1 <sup>er</sup> TRIMESTRE)			
		Fin septembre 2011	Fin octobre 2011	Fin novembre 2011	TOTAL
INTERNES	Tarif 1	435.70 €	400.00 €	400.00 €	1235.70€
	Tarif 2	248.70 €	220.00 €	220.00 €	688.70 €
INTERNES-EXTERNES	Tarif 1	259.70 €	250.00 €	250.00 €	759.70 €
	Tarif 2	148.70 €	135.00 €	135.00 €	418.70 €
DEMI-PENSIONNAIRES	Tarif 1	114.70 €	110.00 €	110.00 €	334.70 €
	Tarif 2	65.70 €	64.00 €	64.00 €	193.70 €

L'autorisation de prélèvement (à télécharger) est remise, dûment complétée, le jour de l'inscription accompagnée d'un relevé d'identité bancaire portant le nom et l'adresse de l'organisme teneur du compte. **Nous recommandons fortement cette formule qui fractionne le paiement du trimestre en trois termes mensuels à des dates connues. Actuellement, 83% des familles ont choisi ce mode de paiement. Faites comme elles !**

- soit **paiement en une fois par espèces ou par chèque** (libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Saint-Louis) portant au dos : le nom, le prénom, la filière de l'élève et sa qualité (I, IE, DP). Vous devrez le jour de la rentrée vous présenter à la caisse du lycée avec votre moyen de paiement, nous vous recommandons le chèque. Ce n'est qu'à cette condition que l'élève sera admis à l'internat, ou l'internat-externé, ou la demi-pension.

attention : vous ne devez établir qu'un seul chèque correspondant au montant total des frais scolaires.

L'échéancier des frais d'hébergement et de restauration des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres fera l'objet d'une diffusion ultérieure, lorsque le Conseil Régional d'Ile de France aura arrêté les tarifs pour l'année 2012.

**IMPORTANT** : Chaque étudiant qu'il soit interne, interne-externé ou demi-pensionnaire, doit **expressément** fournir un relevé d'identité bancaire ou postal en début d'année scolaire. Merci.

